



Demande de permis pour une clôture

Coût : 50,00 \$

(aucun frais dans le zonage agricole)

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors des travaux doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Plan de construction à l'échelle.
- Plans, élévations et les détails de constructions. | <input type="checkbox"/> |
| 2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant :
- La forme, et les dimensions du ou/des terrain(s) et la localisation de la clôture. | <input type="checkbox"/> |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET MURS

Notez que nous sommes présentement en processus de révision des règlements d'urbanisme et leurs changements pourraient affecter les renseignements ci-bas

Définition

- Pour les fins du présent règlement, toutes haies, palissades et autres structures similaires ne sont pas considérées comme des clôtures.

Matériaux

- Les clôtures décoratives de métal, de pierre, de brique, de bloc de ciment, de bois et les murs sont permis;
- Les clôtures de bois doivent être construites avec des matériaux neufs et architecturaux, peints, vernis ou teints excepté les clôtures de type traditionnel;
- Les clôtures de métal doivent être ornementales, de conception et de finition propre à éviter toute blessure.

Matériaux prohibés

- Les clôtures construites avec de la broche à poulet, de la clôture à neige, de la tôle usagée non peinte ou avec tout matériel semblable sont strictement prohibées;
- La pose de fil de fer barbelé utilisé comme matériau est interdit à l'exception des deux (2) cas suivants :
 - dans les secteurs industriels pour des fins industrielles;
 - les clôtures érigées pour fins agricoles sur les fermes exploitées et des terrains de 4 hectares et plus.

Hauteur des clôtures et murs

- La hauteur des clôtures et des murs ne devra en aucun temps être supérieure à un mètre vingt-deux (1,22 m) ou quatre pieds (4 pi) dans la marge de recul et cour avant, et ce, par rapport au niveau de la rue;
- Dans la marges latérales et arrière jusqu'à la limite de la cour avant, la hauteur des clôtures et des murs peut être portée à un mètre quatre-vingt-trois (1,83 m) ou six pieds (6 pi) calculée par rapport au niveau du sol à l'endroit où il est érigé sous réserve des dispositions particulières dans les triangles de visibilité pour les terrains d'angle;
- Toutefois les clôtures pour les terrains de tennis pourront excéder ces normes.

Hauteur dans le triangle de visibilité

- Pour les terrains d'angle, les clôtures, les murs, les arbres ou végétation ne devront en aucun temps excéder une hauteur de soixante-quinze centimètres (75 cm).

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone résidence :

Téléphone travail :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR (même que requérant)

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse de l'entreprise :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

No RBQ :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Hauteur de la clôture par rapport à :

Longueur totale :

La marge et cour avant (4' max.) :

Matériaux ou modèle :

Les marges latérales et arrière (6' max.) :

Au triangle de visibilité (2'- 6'') :

DESCRIPTION DU PROJET

ÉCHÉANCE ET COÛT

Date prévue de début des travaux :

Coût des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés, sont exacts et si le permis ou certificat demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.

En signant cette demande de permis, je consens à ce que les documents techniques fournis en appui à cette demande soient communiqués aux propriétaires futurs de la propriété et je renonce à l'avis aux tiers prévu à l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Signature du requérant

Date